**FORMULAIRE DE SIGNALEMENT POUR LE LANCEUR D’ALERTE**

**Formulaire de signalement pour le LANCEUR D’ALERTE des violations entrant dans le champ d'application de la procédure de signalement**

Pour signaler une violation entrant dans le champ d'application de la procédure de signalement professionnel, vous devrez fournir suffisamment d'informations pour que le gestionnaire du signalement puisse entamer une enquête approfondie sur la violation présumée.

Vous pouvez remplir le formulaire ci-dessous ou l'utiliser comme guide pour soumettre le signalement. Si vous signalez la violation présumée par téléphone ou lors d'une réunion en présentiel, le gestionnaire du signalement remplira le formulaire ci-dessous au cours de la conversation afin de disposer d'une trace écrite détaillée.

Le signalement est présenté verbalement ou par écrit au gestionnaire du signalement, figurant à l'annexe 1 de la procédure de signalement de VINCI Energies Belgium.

|  |  |
| --- | --- |
| ☐ **Je souhaite faire un signalement anonyme sur une violation.**  Sachez toutefois qu’un signalement anonyme peut compliquer son suivi, car le gestionnaire du signalement ne sera probablement pas en mesure de demander des informations supplémentaires au lanceur d’alerte. | |
|  | |
| **☐ Je ne souhaite pas faire de signalement anonyme et remplis les coordonnées ci-dessous.** | |
| **Nom et fonction** |  |
| **Coordonnées** | E-mail :  Numéro de tél. : |
| **Adresse professionnelle** |  |
|  | |
| **Quelle est votre relation avec l'organisation ?**  Pour le lanceur d’alerte anonyme :  Si vous craignez que ces informations ne vous rendent identifiable, ne répondez pas à cette question. | Travailleur d’une société de VEB  Futur ou ancien travailleur d’une société de VEB  Stagiaire  Bénévole  Personne appartenant à l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d’une société de VEB  Actionnaire d’une société de VEB  Client  Fournisseur ou sous-traitant  Prestataire de services indépendant  ☐ Partenaire |
| **La date du signalement** |  |
| **Domaine de l'infraction ?** | Marchés publics  Services, produits et marchés financiers, prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme  Sécurité et conformité des produits  Sécurité des transports  Protection de l'environnement  Radioprotection et sûreté nucléaire  Sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux  Santé publique  Protection des consommateurs  Protection de la vie privée et des données à caractère personnel, ou sécurité du réseau et des systèmes d'information  Fraude fiscale  Fraude sociale  Infractions relatives au marché intérieur de l'Union européenne, telles que les violations des règles en matière d'aides d'État et de concurrence : comportements et accords anticoncurrentiels, abus de position dominante, ...  Infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union  Une violation de la **politique de VINCI** dans les domaines suivants :  droits de l'homme (travail des enfants, discrimination, ...)  environnement (pollution, amiante, énergie nucléaire, etc.)  éthique des affaires (conflits d'intérêts, fraude, ...)  la santé et la sécurité (conditions de travail difficiles, situations à risque pour les travailleurs, ...) |
| **Décrire en détail la violation présumée** |  |
| **Qui, selon vous, a commis la violation ?**  (il peut s'agir de l'organisation en tant que telle, d'un service ou d'une (d'un groupe de) personne(s) physique(s)) |  |
| **Joignez éventuellement des pièces (documentation/preuve) au signalement et énumérez-les ici avec une brève explication** |  |
| **Où la violation s'est-elle produite ?** |  |
| **Quand la (les) violation(s) s'est (se sont)-elle(s) produite(s) ?** |  |
| **Quand avez-vous constaté la (les) violation(s) ?** |  |
| **Comment avez-vous constaté la violation ?**  **L'avez-vous remarquée directement ou par l'intermédiaire de quelqu'un d'autre ?** |  |
| **Quel est l'impact de la violation (pour l'entreprise, pour l'intérêt public, ...) ?** |  |
| **Pensez-vous que certaines personnes, certains services ou certaines entités ont tenté de dissimuler la violation ?**  **Si oui, de quelle manière ?** |  |
| **Quand/à quel moment, le cas échéant, pouvons-nous vous contacter pour vous demander des informations complémentaires et par quel moyen (téléphone, courrier électronique) ?** |  |

Après avoir envoyé votre signalement, vous recevrez un accusé de réception dans les sept (7) jours. Dans les trois (3) mois suivant cet accusé de réception, le gestionnaire du signalement vous donnera un retour d'informations.

Pour plus d'informations sur la politique de signalement, les protections dont vous bénéficiez en tant que lanceur d’alerte et vos droits, veuillez consulter la procédure de signalement de VINCI Energies Belgium disponible sur notre site Web et pour nos travailleurs sur MyView sous compliance.